

Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mercredi 17 Janvier à 10h

Délibération n°2018-003

Objet : Election des vice-Présidents et des membres du Bureau

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept du mois de janvier à dix heures, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, et vu l'arrêté préfectoral PREF-BICCL-2017-348-0003 du 14 Décembre 2017 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :

Titulaires :

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :

BLANC Jacques POURQUIER Jean-Paul ROCHOUX Philippe CASTAN Emmanuel

Communauté de communes du Gévaudan :

ANDRE Rémi BARRERE Jean-Pierre BREMOND Patricia ITIER Jean-Paul

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

BASTIDE Bernard ASTRUC Alain

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

LAFONT Pierre BRUGERON Jean-Noël SARTRE Francis BOUT Hubert

Suppléants avec voix délibérative :

Communauté de communes du Gévaudan :

ACHET Elisabeth

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

JOUBERT Raymonde

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

CONSTAND André

Suppléants sans voix délibérative :

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :

BADAROUX Suzanne

Absents titulaires excusés :

Communauté de communes du Gévaudan :

MERLE Marcel (suppléante : Elisabeth ACHET)

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

MOREL A L'HUISSIER Pierre (suppléante : JOUBERT Raymonde)

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

THEROND Michel (suppléant : CONSTAND André)

Secrétaire de séance : Mme Patricia BREMOND

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
05 FEV. 2018
BUREAU DU GOURRIER



Sous la présidence de M. Jean-Paul POURQUIER, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau.

Election des vice-présidents et des membres du bureau du syndicat mixte :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 11 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, approuvés en CDCI le 8 décembre 2017,
Vu la délibération n°2018-002 votée à l'unanimité le 17 janvier 2018 par le conseil syndical,

Le Président expose :

Le bureau du syndicat mixte du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère est composé de 9 membres, incluant le Président et 4 vice-présidents. Il invite les membres du conseil syndical à procéder à l'élection des 4 vice-présidents et des 5 membres du bureau, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Toutefois, le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations **sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.**

Aussi le conseil syndical délibère à l'unanimité pour que le scrutin se déroule à main levée.

Election des vice-présidents :

Le conseil syndical a élu à l'unanimité :

NOM du candidat	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques BLANC	17	dix-sept
Pierre LAFONT	17	dix-sept
Rémi ANDRE	17	dix-sept
Alain ASTRUC	17	dix-sept

Ont été proclamés vice-présidents et immédiatement installés les candidats suivants : MM. Jacques BLANC, Pierre LAFONT, Rémi ANDRE et Alain ASTRUC.

Le Président propose que chaque vice-Président reçoive délégation pour une mission du PETR. Aussi, il est proposé la répartition suivante :

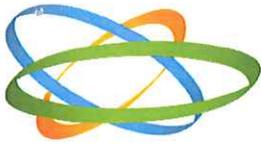
- Groupe d'action locale – Programme Leader : M. Jacques BLANC
- Finances : M. Pierre LAFONT
- SCOT et urbanisme : M. Rémi ANDRE
- Accueil de nouvelles populations et attractivité, relations avec le Syndicat mixte de gestion du PNR Aubrac : M. Alain Astruc

Le conseil syndical vote à l'unanimité en faveur de cette répartition des délégations.

Elections des membres du bureau :

En application de l'article L.2122-7-2 du CGCT, les nominations et présentations se déroulent au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Toutefois, le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations **sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.**



Aussi le conseil syndical délibère à l'unanimité pour que le scrutin se déroule à main levée.

Après déclaration des candidatures, le conseil syndical a élu à l'unanimité :

NOM du candidat	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marcel MERLE	17	dix-sept
Patricia BREMOND	17	dix-sept
Bernard BASTIDE	17	dix-sept
Jean-Noël BRUGERON	17	dix-sept

Ont été proclamés membres du bureau du PETR et immédiatement installés les candidats suivants :
MME Patricia BREMOND et MM. Marcel MERLE, Bernard BASTIDE, Jean-Noël BRUGERON.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité a élu les membres du
suivant au bureau du syndicat mixte :

NOM du candidat	Fonction
Jean-Paul POURQUIER	Président
Jacques BLANC	1 ^{er} vice-Président délégué au GAL
Pierre LAFONT	2 ^{ème} vice-Président délégué aux finances
Rémi ANDRE	3 ^{ème} vice-Président délégué au SCOT et mission urbanisme
Alain ASTRUC	4 ^{ème} vice-Président délégué à l'accueil de populations et à l'attractivité, en charge des relations avec le PNR Aubrac
Marcel MERLE	
Patricia BREMOND	Membre de la commission des finances
Bernard BASTIDE	
Jean-Noël BRUGERON	Membre de la commission des finances

Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 17 Janvier 2018

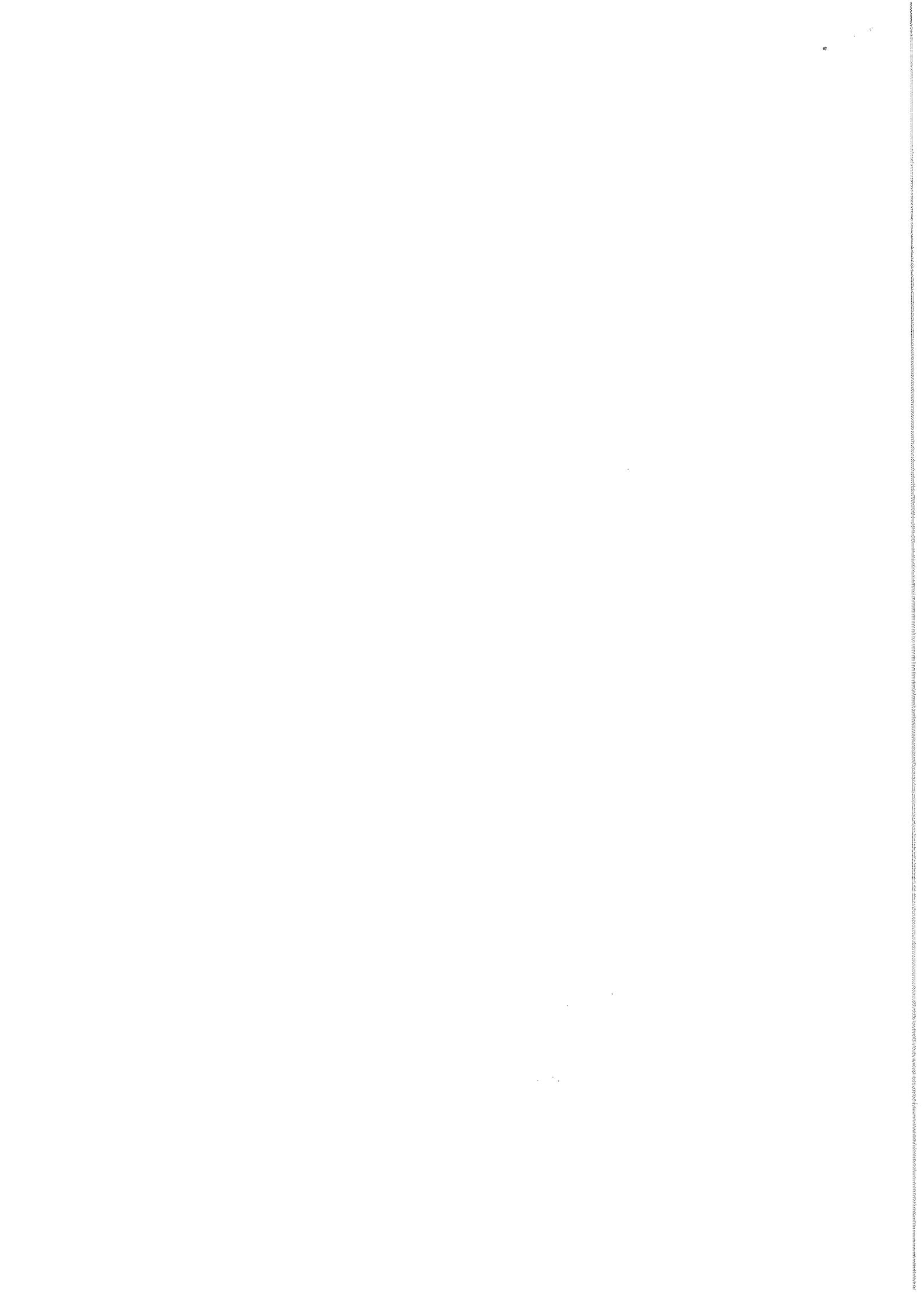
Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
05 FEV. 2018
BUREAU DU COURRIER

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en Préfecture le 02/02/2018
Et de la publication/notification à
Montrodat le 11/02/2018

Le Président





Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mercredi 17 Janvier à 10h

Délibération n°2018-004

Objet : Constitution de la commission
d'appel d'offres

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept du mois de janvier à dix heures, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, et vu l'arrêté préfectoral PREF-BICCL-2017-348-0003 du 14 Décembre 2017 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants :

Titulaires :

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :

BLANC Jacques

POURQUIER Jean-Paul

ROCHOUX Philippe

CASTAN Emmanuel

Communauté de communes du Gévaudan :

ANDRE Rémi

BARRERE Jean-Pierre

BREMOND Patricia

ITIER Jean-Paul

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

BASTIDE Bernard

ASTRUC Alain

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

LAFONT Pierre

BRUGERON Jean-Noël

SARTRE Francis

BOUT Hubert

Suppléants avec voix délibérative :

Communauté de communes du Gévaudan :

ACHET Elisabeth

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

JOUBERT Raymonde

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

CONSTAND André

Suppléants sans voix délibérative :

Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn :

BADAROUX Suzanne

Absents titulaires excusés :

Communauté de communes du Gévaudan :

MERLE Marcel (suppléante : Elisabeth ACHET)

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

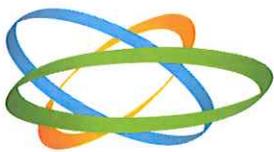
MOREL A L'HUISSIER Pierre (suppléante : JOUBERT Raymonde)

Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

THEROND Michel (suppléant : CONSTAND André)

Secrétaire de séance : Mme Patricia BREMOND

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
05 FFV. 2018
BUREAU DU GOURRIER



Sous la présidence de M. Jean-Paul POURQUIER, le conseil syndical a été invité à délibérer sur la constitution de la Commission d'appel d'offres.

Constitution de la Commission d'appel d'offres

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président expose :

La consultation de la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (221 000€ HT pour les marchés de fournitures et services ; 5 448 000€ HT pour les marchés de travaux, depuis le 1^{er} janvier 2018).

Cependant, le Président précise que le PETR n'est pas amené dans l'immédiat à recourir à des marchés publics à hauteur de ces montants ; de plus par défaut il a été indiqué que la composition de la CAO devrait se calquer sur celle en vigueur dans les EPCI, soit 5 membres titulaires et 5 suppléants, mais il souhaite obtenir des précisions auprès des services de la Préfecture puisque celle-ci assimile également le PETR à une commune de plus de 3500 habitants, eu égard à la population de la commune la plus peuplée du territoire.

Aussi il propose que ce point soit provisoirement ajourné, le temps d'obtenir ces informations auprès des services adéquats.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- De reporter le vote sur la constitution de la commission d'appels d'offres à une date ultérieure.

**Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 17 Janvier 2018**

Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
05 FFV. 2018
JEAN-Paul POURQUIER

**Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en Préfecture le 02/02/2018
Et de la publication/notification à
Montrodat le 09/02/2018**

Le Président